

## FORUMS POUR L'ENTOURAGE

# A QUI M ADRESSER SVP!!

---

Par **Mily** Posté le 26/11/2020 à 23h27

Bonjour,

J ai déjà écrit sur ce forum au sujet de mon conjoint alcoolique et de ses mensonges. Aujourd'hui, je veux protéger ma fille de un an, qu il a récupéré à la creche ivre.. et reconduite à la maison en voiture... je réfléchis a lui laisser une dernière chance de se soigner car il reconnaît boire, et a bien tenu après une hospitalisation de trois semaines. Cependant le rabaissement est toujours présent, et il est toujours dans le déni concernant le danger potentiel de son comportement et du mal que j ai pu ressentir toutes ces années. De plus il ment encore. Alors que je le quitte ou pas je voudrais mettre en sécurité mon enfant. Comment puis je faire ? C est un bon père lorsqu'il ne boit pas mais je ne peux pas laisser mon petit bout partir avec lui, même pour deux jours, 2h...sans être morte de trouille. Ca renforce l idee de lui donner une seconde chance... qui me croira ? Il a u une suspension de permis pour alcoolémie, ca peut compter? Témoignages de mes parents voisins?

Comment puis je vraiment le protéger? Une main courante ? Consulter un avocat? Si ça se reproduit je ne veux pas qu il puisse la garder. Je suis désespérée. Pardonnez mes fautes je suis bouleversée.

Aidez moi svp

## 4 RÉPONSES

---

**tristecompagne59** - 29/11/2020 à 08h40

Bonjour Milly, j'ai été dans le même cas que toi avec le père de mes enfants. Il faut que tu te fasses aider par un avocat. Sache qu'il y a une aide juridictionnelle qui peut être accordée en fonction de tes revenus. Pour ma part, j'ai carrément arrêté de travailler pour obtenir cette aide et faire face à tout ce qu'une séparation difficile peut impliquer... je ne regrette pas aujourd'hui car j'en ai profité pour reprendre mes études et passer un concours et me voilà dans un emploi bien stable maintenant. L'avocat te conseillera de saisir le JAF pour la garde de ton enfant. Si tu produis des preuves (la suspension de permis en est une significative) le JAF pourra statuer et si besoin ordonner une enquête sociale et si besoin aussi une enquête médico psychologique puis la garde, un médiateur et plein de trucs. Je pourrai te raconter comment ça se passe ces enquêtes si tu veux... première étape donc... un avocat! Tant que le JAF n'a pas statué tu n'es pas obligée de lui confier ton enfant. Prépare toi à lire et entendre beaucoup de « c'est une mère inquiète et angoissée »... et de la part de ton compagnon des « n'importe quoi » à la pelle. pas facile tout ça. Je te souhaite beaucoup beaucoup de courage.

---

**Mily** - 02/12/2020 à 14h44

Merci beaucoup pour ta réponse. Je vais faire cela et te tenir au courant. Merci merci

---

**MorganeM** - 02/12/2020 à 16h22

Bonjour,

Je suis quasiment dans la même situation que vous sauf que je ne laisse plus à mes enfants depuis longtemps n'ayant plus confiance... Mon mari est parfois agressif envers nous et je souhaiterais qu'il quitte notre maison, chose qu'il refuse et je n'ai pas le droit de le faire partir!

La seule solution est en effet de faire appel à un avocat (chose que j'ai faite la semaine dernière) pour pouvoir "vivre sereinement", pour cela il faudra en effet prouver son alcoolisme (photos, vidéos, attestation de l'entourage...) et prouver de sa "dangerosité" vis à vis de votre enfant, pour obtenir un jugement rapidement du juge...

Je vous souhaite bon courage pour la suite.

---

**tristecompagne59** - 05/12/2020 à 09h21

Bonjour Mily! Merci pour ta gentille réponse. Cela fait 10 ans que j'ai quitté le père de mes enfants maintenant alors j'avoue que ça date un peu maintenant. Je voulais te dire que j'ai été suivie aussi par une association. Deux en fait. La première c'était une association d'aide aux victimes de violence. J'avais vu un article de consultation gratuite. C'est pendant cet entretien que j'ai pris conscience que j'étais victime de violences. Suite à cela, j'avais des entretiens individuels avec une psychologue et la participation à un groupe de paroles. C'est dans ce groupe que J'ai rencontre d'autres femmes... cela m'a permis d'abord de me sentir moins seule déjà. Cela m'a aussi permis de me construire un parcours personnel et de définir ce que je voulais pour la suite de ma vie. Dans cette association ils m'invitaient à porter plainte pour violence. J'ai décidé de ne pas le faire. J'écoutais les histoires des femmes qui devaient gérer des droits de garde et de visite (souvent avec médiateur) et en même temps des procès pour violence... ça me semblait inabordable pour moi. J'ai décidé de me concentrer sur moi . Accepter que j'aie été victime mais que c'est du passé . Me concentrer sur mon projet:

---

nouveau logement en ville études concours. J'ai trouvé une autre association ou j'ai juste consulté une psychologue qui m'a aidé très concrètement à gérer mes enfants dans la communication a avoir vis à vis de la situation et de leur père. Quand tout s'est construit... J'ai arrêté les séances. Je l'ai appelée quelques fois quand je sentais que j'étais de nouveau happée dans ses problèmes (qui n'étaient plus les miens) à travers les enfants. Je lui ai ensuite confié mes enfants... parce que malheureusement, ils ont vécu cette violence aussi... et il y a des séquelles... voilà je voulais te raconter cela pour te dire qu'il y a le droit... et c'est important... mais il y a aussi et surtout une prise en charge psychologique que tu peux solliciter. Les associations d'aide aux victimes sont très bien pour cela. Ils abordent tous les volets (assistante sociale psy groupe de paroles)... les bourreaux n'y sont pas forcément des alcooliques et c'est plutôt bien je trouve. Pour ma part, même si l'alcoolisme est une maladie... nous sommes des victimes de violence point. C'est avec cette idée que je me suis sortie de cette première histoire avec beaucoup d'aide... de soutien... de courage et de résolution. J'espère que je t'en donne un peu aujourd'hui

---